



MAIRIE DE VILLEJUST

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 JUIN 2024

Par convocations individuelles adressées le 30 mai 2024 aux conseillers municipaux, le Conseil Municipal a été invité à se réunir en séance ordinaire le 3 juin 2024.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Valéry LAURENT, Mme Isabelle ARMAND, M. Richard PELISSERO, M. Pierre CAMBON, Mme Aurélie ADAM, M. Joseph AFONSO, Mme Virginie CORDIER, Mme Manuella SAINTEROSE, Mme Isabelle FLORY, M. Christian TANAÏS.

Excusé(es) représenté(es) : Mme Emeline LESAGE BORDIER procuration à M. Igor TRICKOVSKI, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND procuration à Mme Isabelle ARMAND, M. Hugues MASLARD procuration à Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA.

Excusé(es) non représenté(es) : M. Arnaud CHERON, M. Thierry ETIENNE, M. Louis BREC.

Absents(es) : Mme Stéphanie MARTINI.

Secrétaire de Séance : M. Pierre CAMBON.

ORDRE DU JOUR

1. Participation communale aux frais de transports scolaires pour l'année 2024-2025 carte Scol'r – collège Jules Verne à Villebon-sur-Yvette.
2. Participation exceptionnelle allouée aux élèves du collège Jules Verne, habitant la commune de Villejust, dans le cadre de leur voyage extra-scolaire.
3. Adhésion au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et de l'Etat Civil.
4. Instauration de régime d'équivalence pour les agents intervenant dans le cadre de courts séjours.
5. Demande de subventions dans le cadre de la réalisation du marché public global de performance - Eclairage public.
6. Demande de subvention dans le cadre de l'aide à l'investissement culturel 2024 auprès du Département de l'Essonne pour l'aménagement de la bibliothèque.
7. Attribution du marché 2024-02 refonte extension et maintenance du dispositif de vidéoprotection de la commune de Villejust.
8. Arrêt du projet d'élaboration du règlement local de publicité (RLP).
9. Attribution d'une subvention de 150 K€ à l'immobilière 3F dans le cadre de la construction de 34 logements locatifs sociaux de l'opération de la SAS PROMOFI, route de Montlhéry
10. demande de subvention pour surcharge foncière auprès de la CPS pour l'opération de construction de 34 logements locatifs sociaux, allée des jacinthes.
11. demande de subvention pour surcharge foncière auprès de la CPS pour l'opération de construction de 8 logements locatifs sociaux, allée des châtaigniers.
12. Annule et remplace : demande de subvention pour surcharge foncière auprès de la CPS pour l'opération de construction de 17 logements locatifs sociaux, allée des Fraisiers.

DEL CM 04_2024_32 – PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES POUR L'ANNEE 2024-2025 CARTE SCOL'R – COLLEGE JULES VERNE A VILLEBON-SUR-YVETTE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ABROGE la délibération n° DEL CM04_2023_038 du 3 juillet 2021 concernant la participation communale aux frais de transports scolaire.

DECIDE d'accepter cette proposition.

DIT que toute demande de duplicata de carte en cours d'année sera facturé 20 euros.

DIT que la dépense correspondante sera inscrite au budget de la commune.

DIT que cette délibération restera valable pour les années suivantes si aucune modification n'y est apportée par le biais d'une nouvelle délibération.

DEL CM 04_2024_33 – PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE ALLOUEE AUX ELEVES DU COLLEGE JULES VERNE, HABITANTS LA COMMUNE DE VILLEJUST, DANS LE CADRE DE LEUR VOYAGE EXTRA-SCOLAIRE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE cette proposition.

DECIDE de verser une participation exceptionnelle afin de financer le voyage scolaire susvisé à hauteur de 30 euros par élève soit un total de 120 euros.

DIT que la dépense sera imputée sur le budget de la commune.

DIT que le mandat correspondant sera émis au profit de l'agent comptable du Collège Jules Verne, avenue George Pompidou 91140 Villebon-sur-Yvette.

DEL CM 04_2024_34 – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA RELIURE DES ACTES ADMINISTRATIFS ET DE L'ETAT CIVIL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et de l'Etat-Civil.

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur du groupement habilité à signer et notifier le marché selon les modalités fixées dans cette convention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'engagement contractuel du groupement de commandes, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

APPROUVE la commande de reliure d'actes en fonction de ses besoins

DEL CM 04_2024_35 – INSTAURATION DE RÉGIME D'ÉQUIVALENCE POUR LES AGENTS INTERVENANT DANS LE CADRE DE COURTS SÉJOURS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la mise en place d'un régime d'équivalence dans le cadre des séjours avec hébergement organisés par la commune de Villejust, dans le respect des garanties minimales du temps de travail ;

DIT que la rémunération de ce personnel sera établie, à compter du 1er juillet 2024, sur les bases fixées ci-après :

- Forfait nuit équivalent à 3 heures (par nuitée)
- Temps de préparation des séjours : 4 heures rémunérées en heures supplémentaires.

AUTORISE Monsieur le Maire, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération.

DEL CM 04_2024_36 – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA REALISATION DU MARCHE PUBLIC GLOBAL DE PERFORMANCE POUR LA COMMUNE DE VILLEJUST – ECLAIRAGE PUBLIC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des différents acteurs susceptibles de participer au financement de l'opération tels que l'Etat au titre du DSIL, la Région, le Département.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

D'INSRIRE ET D'IMPUTER les dépenses afférentes à ce marché sur les crédits inscrits au budget.

DEL CM 04_2024_37 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE AU TITRE DE L'EXERCICE 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation du projet estimé à 4369.35HT.

APPROUVE le plan de financement exposé par Monsieur Le Maire.

AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de l'Essonne au titre de l'Aide à l'Investissement Culturel (AIC) 2024, à solliciter et à percevoir ces financements.

AUTORISE Monsieur Le Maire à effectuer toute les démarches utile à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les dépenses et recettes sont prévues au Budget Primitif 2024.

DEL CM 04_2024_38 – ATTRIBUTION DU MARCHE 2024-02 REFONTE EXTENSION ET MAINTENANCE DU DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION DE LA COMMUNE DE VILLEJUST.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de travaux n° 2024-02 Accord-cadre pour le marché de refonte, d'extension et de maintenance du dispositif de vidéoprotection d'un montant de 250 000 HT maximum par an renouvelable 3 fois et à prendre toute mesure d'exécution relative à ce marché.

DE CONFIER l'accord cadre à la société :

ENTREPRISE RATIONNELLE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUES – ENTRA 16 rue Diderot - 91350Grigny

Siège : 102 bis rue Danielle Casanova - 93300 Aubervilliers

D'IMPUTER les dépenses afférentes à ce marché sur les crédits inscrits au budget.

DEL CM 04_2024_39 – ARRET DU PROJET D'ELABORATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE (RLP).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE :

- **De tirer le bilan** de la concertation organisée pendant la période d'élaboration du projet de RLP et ce, jusqu'à son arrêt par l'assemblée délibérante.
- **D'arrêter** le projet de règlement local de publicité de Villejust conformément au dossier joint.
- **D'autoriser** le Maire à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CONFORMEMENT aux dispositions des Codes de l'Urbanisme et de l'Environnement, ce projet sera notifié pour avis à la commission départementale compétente en matière de nature, de paysages et de sites, et aux personnes publiques associées.

PRECISE que La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

DEL CM 04_2024_40– ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 150 K€ A L'IMMOBILIÈRE 3F DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DE 34 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX DE L'OPÉRATION DE LA SAS PROMOFI ALLEE DES JACINTHES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE d'accorder une subvention de 150 K€ à l'IMMOBILIÈRE 3F en contrepartie de 3 logements pour le contingent communal.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous les actes y afférents.

DEL CM 04_2024_41 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR SURCHARGE FONCIÈRE AUPRÈS DE LA CPS POUR L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION DE 34 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX, ALLEE DES JACINTHES.

DECIDE de déposer auprès de la CPS un dossier de demande de subvention pour surcharge foncière pour l'opération de construction de 34 logements locatifs sociaux, dont 11 PLAI et 17 PLUS, située Allée des Jacinthes; soit 28 000 € pour reversement au bailleur IMMOBILIERE 3F.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités relatives à cette demande de subvention

DEL CM 04_2024_42– DEMANDE DE SUBVENTION POUR SURCHARGE FONCIÈRE AUPRÈS DE LA CPS POUR L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX, RUE DES PAVILLONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de déposer auprès de la CPS un dossier de demande de subvention pour surcharge foncière pour l'opération de construction de 8 logements locatifs, dont 3 PLAI et 3 PLUS, située rue des Pavillons ; soit 6 000 € pour reversement au bailleur IMMOBILIERE 3F.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités relatives à cette demande de subvention

DEL CM 04_2024_43- ANNULE ET REMPLACE - DEMANDE DE SUBVENTION POUR SURCHARGE FONCIÈRE AUPRÈS DE LA CPS POUR L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION DE 17 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX, ALLÉE DES FRAISIERS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de déposer auprès de la CPS un dossier de demande de subvention pour surcharge foncière pour l'opération de construction de 17 logements locatifs, dont 6 PLAI et 8 PLUS, située allée des Fraisières ; soit 14 000 € pour reversement au bailleur 1001 VIES HABITAT.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités relatives à cette demande de subvention.

La séance est levée à 20h15

Secrétaire de séance :
M. Pierre CAMBON



Le Maire :
M. Igor TRICKOVSKI

